



APPEL A CANDIDATURE

RESIDENCE ARTISTIQUE DE CRÉATION ET DE TRANSMISSION BANDE-DESSINÉE ET PATRIMOINE

La Ville de Fréjus, en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC PACA) et l'Académie de Nice propose d'accueillir un artiste auteur-illustrateur en résidence de création-transmission.

Contexte

La Ville de Fréjus, labélisée « Ville d'Art et d'Histoire », développe depuis de nombreuses années une politique culturelle ouverte à tous les publics, reposant notamment sur la transmission d'un héritage culturel et le développement de pratiques artistiques. Ainsi, la Ville a renouvelé en octobre 2018 la convention pour le développement des parcours d'Education Artistique et Culturelle à l'échelle de son territoire et qui est entérinée par le ministère de la Culture et le ministère de l'Education nationale les actions menées par les différents services culturels et environnement de la Ville.

Parallèlement, depuis 2017 la Ville de Fréjus a choisi la bande-dessinée comme médium privilégié de transmission de l'histoire et du patrimoine auprès du grand public. Ainsi la Ville a initié un travail avec la maison d'édition Rayclame pour la réalisation de 3 tomes de bande-dessinée présentant l'histoire de la ville et de son territoire : « *Fréjus 2000 ans d'Histoire* ». Les scénaristes-dessinateurs Roger Brunel et Michel Rodrigue en sont les auteurs. Le Tome 1 « L'Antiquité » est paru en décembre 2017 ; le Tome 2 « Période médiévale et moderne » en juin 2018 ; le Tome 3 « Période contemporaine » va être en cours de création durant le 1^{er} semestre 2019 pour une parution en juin 2019.

La Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine a pour cela directement impliqué ses services dans la réalisation de ces albums. Le service Archéologie et Patrimoine apporte son expertise sur les connaissances historiques et archéologiques les plus récentes en désignant des référents scientifiques pour chaque album. La Médiathèque Villa Marie et son service Jeunesse organise de son côté des actions de sensibilisation auprès du jeune public dans le cadre scolaire, péri et extra-scolaire par la rencontre avec les deux scénaristes-dessinateurs de cette bande-dessinée au moment de chaque lancement d'album.

Objectifs

Afin de compléter les objectifs de la convention d'éducation artistique et culturelle et profitant du travail sur le tome 3 de cette bande-dessinée (entre janvier et juin 2019), la Ville de Fréjus souhaite mettre en œuvre une « résidence artistique de création et de transmission » avec un auteur-dessinateur de bande-dessinée.

Cette résidence est ouverte à tous les dessinateurs de bande-dessinée ayant produit depuis moins de trois ans une création éditée et diffusée, et qui souhaite poursuivre un travail

personnel répondant à des démarches de création actuelle en bande-dessinée. La thématique devra faire écho au territoire géographique de Fréjus, son histoire, son patrimoine, ses traditions, etc.

Une part importante du temps de résidence de l'artiste retenu sera réservée pour mener des actions de transmission en direction d'un public varié (scolaire, familles, associations, publics de la médiathèque, ...) et dans différents cadres (établissements scolaires, médiathèque, week-ends, ...) : de il s'agira d'une part de rencontres pour **expliquer** la démarche artistique engagée, d'autre part de co-construire des projets permettant aux publics **d'expérimenter** la démarche artistique engagée par l'artiste (mise en situation de pratique artistique). Cette démarche de transmission devra s'appuyer sur les structures culturelles au cœur du territoire de Fréjus (Médiathèque, musées, monuments historiques) afin d'accompagner le travail de familiarisation de ces publics avec les ressources culturelles de leur territoire.

L'artiste élaborera avec les personnels de médiation, enseignants, animateurs, un projet co-construit, lui permettant de partager sa démarche artistique avec les différents publics. Il ne sera pas positionné en situation d'animateur, d'enseignant, ou de prestataire de service.

La résidence artistique sera ainsi orientée sur la création d'un projet personnel et la transmission de ce projet prenant en compte le territoire de Fréjus avec un regard sur son histoire et son patrimoine dans le sens le plus large. Ainsi, la résidence sera conduite à la croisée de différents domaines culturels en lien avec les services culturels municipaux compétents.

Durée

La durée totale de la résidence artistique est de 12 semaines, réparties en le 11 mars et le 16 juin 2019.

En amont, l'artiste devra prévoir un séjour de deux jours à Fréjus (semaine du 25 février au 1^{er} mars 2019), afin de rencontrer les différents services culturels, ainsi que les enseignants et animateurs partenaires du projet.

Cette résidence de création comprend :

- le temps dédié à la création du projet personnel, soit 70%
- le temps dédié aux actions de transmission à hauteur de 30% (soit environ 15 heures par semaine), avec un temps dédié à la restitution de la résidence sous la forme d'exposition, à la fois des projets pédagogiques et un état des lieux de sa propre création.

Rémunération

Dans le cadre de cette résidence de création-transmission, l'auteur est entièrement rémunéré en **bourse de création de 8000 €**. Ce montant inclut la rémunération, en fonction de son statut en droits d'auteur, ainsi que les cotisations obligatoires inhérentes à son statut.

Par ailleurs, sont également pris en charge par la Ville :

- 3 aller-retours entre le domicile de l'artiste et Fréjus, sur la base des tarifs SNCF en 2^{de} classe ;
- le matériel nécessaire aux projets pédagogiques ;
- la médiation dans les différents lieux culturels du territoire impliqués dans le projet (Médiathèque, service Archéologie et patrimoine, musées, ...)

Les frais de restauration, le matériel lié à la création de l'artiste et les déplacements sur le territoire communal sont inclus dans l'enveloppe forfaitaire de 8000€.

Conditions d'accueil

L'artiste sera accueilli dans un lieu pris en charge par la Ville, à la Villa Aurélienne, qui dispose à la fois d'un lieu d'hébergement confortable (chambre et salle de bain privée, accès à une cuisine collective) et d'un espace de création, qui peut être ouvert au public (le calendrier sera précisé avec l'artiste).

La Villa Aurélienne, édifiée en 1889 selon le style néo-palladien, ainsi que son parc de 24 hectares et ses fabriques, sont inscrits à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Propriété de la Ville de Fréjus depuis 1989, elle accueille depuis des manifestations culturelles (expositions historiques et artistiques, concerts, cycle de conférences, programmation théâtrale) et bénéficie d'un cadre paysager, végétal et historique propice à l'inspiration et à la création. C'est donc un lieu vivant, favorisant les échanges culturels.

Publics envisagés pour les actions de transmission

La résidence artistique comprendra des temps de transmission avec des séances réparties sur les deux périodes. Les publics ciblés seront :

- les élèves des établissements scolaires du premier degré du territoire
- les élèves des établissements scolaires du second degré
- les enfants accueillis dans le cadre d'actions périscolaires
- les enfants accueillis dans le cadre d'actions extra scolaires (Club Ado)
- les publics adultes, jeune public, associations culturelles et artistiques du territoire, via des ateliers adultes proposés à la Médiathèque Villa Marie et des portes-ouvertes régulières à la Villa Aurélienne, etc.

Il est important de préciser que les trajets entre le lieu de résidence et les lieux de transmission (écoles, collèges, lycées, centres de loisirs, médiathèque) ne sont pas pris en charge par la Ville de Fréjus. Un moyen de transport est donc conseillé.

Restitutions

La Ville de Fréjus souhaite valoriser à la fois la création de l'artiste pendant ce temps de résidence et les productions réalisées avec les publics dans le cadre des temps de transmission. Ainsi, les projets finalisés par les différentes classes ou groupes, enfants et adultes, ainsi que l'avancement de la création de l'artiste, seront présentés lors de différentes manifestations et du lancement du Tome 3 de la bande-dessinée « Fréjus 2000 ans d'Histoire ».

Organisation

La Résidence permettra au plus grand nombre la rencontre avec l'œuvre, l'artiste, la pratique artistique et la démarche de création. La résidence se fera en lien avec différents services culturels municipaux : la Médiathèque Villa Marie et le service Archéologie et Patrimoine.

Filippine Vanbelle (Médiathèque Villa Marie, responsable Jeunesse)

f.vanbelle@ville-frejus.fr / 04.94.52.79.03.

Julie Mariotti (Service Archéologie et Patrimoine, Animatrice de l'architecture et du patrimoine)

j.mariotti@ville-frejus.fr / 04.94.53.82.47.

Dossier de candidature

Les pièces à joindre aux dossiers et à envoyer avant le 31 janvier 2019 :

- une lettre de candidature
- un dossier artistique, comprenant un curriculum vitae et une bibliographie
- une note d'intention en deux parties sur le projet de création personnel et sur des propositions pour les temps de partage avec les publics : formats de rencontres, pistes pour des ateliers et des projets à construire avec les partenaires.

A l'attention de Julie Mariotti, animatrice de l'architecture et du patrimoine, service Archéologie et Patrimoine : j.mariotti@ville-frejus.fr / 04 94 53 82 47

Déroulé de la sélection

Date limite de dépôt des candidatures : **31 janvier 2019**

Examen des candidatures : mardi 5 février 2019

Les dossiers seront examinés par un comité réunissant des représentants de la Ville de Fréjus, les représentants de la Direction de l'Action culturelle et du Patrimoine de la Ville et un représentant de la DRAC PACA et un représentant de l'Education nationale. Il sera demandé aux candidats d'être joignables en fin de matinée ou dans l'après-midi du mardi 5 février 2019 afin de pouvoir échanger par téléphone ou visio-conférence.

L'artiste retenu sera prévenu au plus tard le 8 février 2019.